



DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

**AVIS**

**COMMUNE DE DOUARNENEZ**

**ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION DEPARTEMENTALE**

Le public est informé que par délibération en date du 3 novembre 2025, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé la création, au titre des espaces naturels sensibles, d'une zone de préemption départementale sur le territoire de la commune de DOUARNENEZ.

Copies de cette délibération et de l'entier dossier comprenant la note de présentation et les plans de situation et de délimitation de la zone sont déposés :

- d'une part, en mairie de DOUARNENEZ (16 rue Berthelot – 29100 DOUARNENEZ) et au siège de DOUARNENEZ COMMUNAUTE (75 Rue Ar Veret – 29100 DOUARNENEZ) où mention en est faite par voie d'affichage,

- d'autre part, à la Maison du Département où mention en est également faite sur le site internet.:

**Pour le Président et par délégation,  
Pierre Thulliez  
Directeur adjoint de  
l'Aménagement, de l'Agriculture,  
de l'Eau et de l'Environnement**